



[Groupe CITOYENS UNIS POUR CHATENAY-MALABRY – Élus associatifs –]

Un logement pour tous : un droit fondamental

1948 : la France signe la Déclaration universelle des Droits de l'Homme qui stipule que toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé,... son logement,...

1989 : le droit au logement a été consacré comme un droit fondamental dans un contexte marqué par la montée de la précarité, de la pauvreté et un manque de logements accessibles.

2004 : 1 600 000 demandeurs de logements sociaux en France. Les difficultés d'accès et de maintien dans un logement décent sont plus importantes que jamais. Cette situation conduit les ménages en difficulté à recourir à des solutions de fortune, à solliciter l'aide des services sociaux et du secteur associatif, à accepter des conditions d'habitat indignes.

Rien dans le plan Borloo ne permet d'enrayer la spirale régressive enclenchée par toute une série de mesures déjà prises par les gouvernements Raffarin :

- Réduction des allocations ne permettant plus à des retraités de la Butte de rester dans leur appartement.
- Réduction des aides aux impayés de loyers, ce qui entraîne une augmentation des expulsions. Des familles avec enfants en bas âge, des personnes malades ou âgées ne sont plus protégées et peuvent se retrouver à la rue, sans aucune intervention des services municipaux à Châtenay. Pourtant cette volonté politique n'est pas une fatalité. Certaines villes de la région parisienne comme Bobigny,



Montreuil, Saint-Denis, Villejuif, ont pris des arrêtés «anti-expulsions» au nom des libertés fondamentales.

- Délégation de l'Etat aux maires pour attribuer les logements sociaux réservés aux personnes en difficulté, soit 1/4 du parc HLM. Cela favorise le clientélisme municipal, et cette marge de manœuvre risque

d'être utilisée pour modifier la population de certains quartiers. «Après l'épuration sociale des centres-villes, on passe à la phase d'épuration au-delà de la petite couronne, car le fonciery a pris de la valeur et les populations qui y vivent dérangent» dénonce J-B Eyraud, président du Droit au Logement. «70% de logements sociaux à Châtenay, c'est insupportable !» dit G. Siffredi en encourageant des programmes immobiliers à 3 800 € le m2.

La loi Borloo permet aux bailleurs sociaux de fixer eux-mêmes les loyers, ce qui implique que loyers et allocations logements ne seront plus liés. Tout cela entraînera une augmentation massive des loyers, une baisse des aides à la personne, un renforcement des ghettos sociaux et la précarisation locative des populations modestes.

Est-ce ce que nous voulons, pour Châtenay tous quartiers confondus ? Nous défendons l'idée de l'intégration du logement social dans la ville, par le mélange des habitants, par des transports de proximité reliant les quartiers, par des animations et des lieux de rencontre pour tous les âges et tous les habitants du haut comme du bas de la ville.

Geneviève Colomer, Jean-Marc Charasz, Murielle Hardy
• Remis en mairie le 11/10/04 •

Pour nous contacter : **Citoyens Unis pour Châtenay Malabry** - BP28 -92292 Châtenay-Malabry Cedex

Tel. (répondeur) : **01 47 02 56 67** • e-mail : **cucm@cucm.lautre.net** • site : **www.cucm.lautre.net**

Accueil sur rendez-vous en mairie (01 46 83 46 78) le samedi entre 9 et 11h

